







Plongée au cœur de l'apnée

Le grand retour des plantes médicinales franciliennes Votre fait du jour

de Versailles. Ils sont soupçonnés d'avoir mis en place un système qui leur aurait rapporté 2 millions d'euros. MANTES-LA-JOLIE | Huit hommes âgés de 31 à 42 ans vont passer devant le tribunal correctionnel

acketteurs marche

JÜLIEN CONSTANT

plaintes, le juge d'instruction de Versailles chargé du dossier du racket des commerçants du marché du Val-Fourré a terminé ses investigations. Fin juin, le parquet a rendu son réquisitoire définitif préconisant le renvoi devant le tribunal correctionnel de huit hommes, âgés de 3l à 42 ans.

On y trouve pêle-mêle des placiers des incendiaires de

camions de commerçants et le premier adjoint au maire (LR) de Mantes-la-Jolie, Sidi El Haimer pour subornation de témoins. Cette équipe est soupçonnée d'avoir, entre 2010 et 2019, mis en place un système de racket des commerçants d'un des plus grands marchés de la région parisienne qui leur auraient rapporté 2 millions d'urons les commercants d'un des plus grands marchés de la région parisienne qui leur auraient rapporté 2 millions d'urons les commercants d'un des plus grands marchés de la région parisienne qui leur auraient rapporté 2 millions d'urons les commercants d'urons les commercants de la région parisienne qui leur auraient rapporté 2 millions d'urons les commercants d'urons les commercants de la région parisienne qui leur auraient rapporté 2 millions d'urons les commercants d'u

Depuis environ dix ans, les plaintes de commerçant af-fluaient au commissariat, en mairie et au parquet de Versailles, sans que les autorités

ne puissent faire prospérer les investigations. Mais en avril 2019, l'affaire prend une tournure décisive après une opération de contrôles antifraudes menée au marché. À cette occasion, les policiers avaient découvert 2 200 € dans les poches des placiers, alors que leur activité de vente de tickets d'emplacements ne pouvait justifier que 1 270 € de rocata

pour que la vérité éclate

ses pour protester contre cette opération qu'ils estimaient « surdimensionnée ». En fait, l'équipe de racketteurs les avait menacés d'incendier leurs ca-Menace et silence...

Aussitôt après, les commerçants ambulants avaient refusé
de déballer leurs marchandi-



RAPHAËL COGNET, MAIRE (LR)

merçants devaient parfois s'acquitter du double du prix pour pouvoir déballer. Et à l'occasion du déména-

Voulait régler le conflit
Voulait régler le conflit
Seul l'un des suspects concède
avoir touché « des pourboires » de la part des commerçants. Les autres nient tout en
bloc. En plus de placiers qui
sont soupçonnés d'extorsion,

le juge a identifié deux incendiaires qui auraient mis le feu à deux camions appartenant à des marchands. L'un d'eux nie. Mais son empreinte génétique a été retrouvée sur bidon d'essence, abandonné sur les lieux d'un incendie. Le second avoue qu'il a reçu des ordres d'un membre de la famille des placiers.

Quant à Sidi El Haimer, le premier adjoint, il est soupçonné d'avoir envoyé un placier et un responsable du marché auprès d'un couple de commerçants afin de faire retirer leur plainte. Ces deux hommes

évoquent une discussion cordiale. Mais un témoin évoque plutôt des menaces. L'élu assure quant à lui qu'il s'agissait d'une démarche apaisée qui visait à trouver un arrangement entre les deux parties.

De son côté, Raphaël Cognet, maire (LR) depuis 2020, avait admis « que la ville a pu manquer de vigilance dans le suivi de la gestion des marchés forains ». Les équipes et le suivi auraient été renforcés. Et l'élu avait rappelé que « depuis le début de cette affaire, la ville a toujours collaboré avec la justice, pour que la vérité éclate. » ■



ands d'île-de-France